

Anti-inflation—Loi

envers les chefs d'entreprise et les syndicats qui ont fait preuve de plus de responsabilité dans ce domaine que quiconque au sein du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je manquerais à mon devoir si je ne reconnaissais pas au moins la contribution faite à ce débat par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Il a, et je lui en connais le mérite, une attitude simple et directe. A son avis, la principale faiblesse du programme actuel de réglementation est qu'il n'exerce pas un contrôle suffisant. Il est partisan d'une politique nationale des revenus qui, telle que je la comprends, reviendrait à confier au gouvernement le rôle de trésorier-payeur national chargé de décider quelle tranche chaque secteur de notre société prélèvera sur l'économie. Comme je le disais, monsieur l'Orateur, cette formule au moins a le mérite d'une certaine simplicité. Je dois me demander si le député d'Oshawa-Whitby a fait miroiter cette idée devant ses amis du monde du travail. Mais je suppose que les syndicats sont prêts à fermer les yeux de temps à autre sur une aberration de mes amis à ma gauche, rassurés qu'ils sont qu'ils n'auront jamais la possibilité de mettre en œuvre ces propositions irréalistes, comme bien d'autres encore qui ont été faites par ce parti.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous savons bien, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a jamais de moyen facile ou de moment opportun pour se débarrasser des contrôles. Nous estimons, et le ministre des Finances semble maintenant penser comme nous, qu'il ne peut pas y avoir de conjoncture économique plus propice pour s'y mettre que celle d'aujourd'hui, étant donné que notre économie est largement sous-employée à l'heure actuelle. On ne trouvera pas de meilleur moment. Il serait irréfléchi d'attendre. Attendre, ce serait opter pour un moment moins favorable pour aborder la levée des contrôles, si jamais le premier ministre peut s'y décider.

Nous admettons que, même en période de stagnation économique, il peut se produire des poussées à court terme sur les prix et sur les salaires. Pour cette raison, nous avons prôné une série de mesures qui permettraient éventuellement de faire face à de pareilles poussées. Je résume les suggestions présentées par mon collègue. Nous demandons une mesure législative qui maintienne en vigueur les décisions rendues par la CAI et par le directeur, même après la dissolution de la Commission. J'ai remarqué que dans ses observations de l'autre soir, le ministre des Finances a accepté cette idée.

M. Fraser: Mais elle vient de nous.

M. Clark: Mon collègue de Vancouver-Sud a raison. Nous demandons la création d'un organisme de contrôle au ministère de la Consommation et des Corporations. Cela le ministre n'en veut pas, pour l'excellente raison que cela ne serait pas assez gros pour lui. Il n'y aurait pas suffisamment de monde. Pour lui, tout ce qui n'assure pas l'enflure continue de la fonctionnarisme n'est pas bon. Nous estimons qu'un organisme de contrôle au ministère de la Consommation et des Corporations nous ferait franchir l'étape de la sortie des contrôles.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les grosses sociétés et les syndicats seraient tenus, comme l'a dit mon collègue dans son exposé, d'annoncer 30 jours à l'avance toute augmentation de prix et de salaires.

[M. Clark.]

Nous voulons que le cabinet ait le pouvoir, en dernier ressort . . .

M. Caccia: Excellente idée.

M. Clark: Je suis un peu surpris de voir qu'une personne qui souhaite autant contrôler l'économie que le député de Davenport partage mes sentiments. Je suis heureux de constater au moins qu'il m'écoute. Nous voulons que le cabinet ait le pouvoir en dernier ressort de supprimer toute augmentation qu'il juge nettement exagérée et contraire à l'intérêt public. Il faudrait peut-être pour cela adopter une mesure législative, c'est entendu, mais près tout, le Parlement est là pour ça. S'il faut une loi pour prévoir officiellement ce pouvoir, nous l'adopterons.

Le ministre des Finances nous a emmené sur une fausse piste l'autre soir en disant que le Parlement canadien n'aurait pas le pouvoir d'agir ainsi. Je fais simplement une proposition à laquelle je croyais que le ministre penserait. La Cour suprême du Canada a déjà cédé le pouvoir de ramener les prix à leur niveau antérieur à un organisme fédéral, la Commission de lutte contre l'inflation. Il serait très simple d'étendre ce pouvoir à un autre organisme fédéral, le premier de tous, le cabinet fédéral. Il s'agit là, monsieur l'Orateur, d'un programme concret, précis et réalisable. Je n'hésite pas une minute à le proposer pour remplacer efficacement le programme de décontrôle progressif qu'envisage le ministre, qui créera toutes sortes d'injustices et qui, vraisemblablement, prolongera l'application du programme de réglementation jusqu'à la fin de l'année 1978 au moins.

Comme le député de York-Simcoe l'a dit clairement l'autre soir, le gouvernement pourrait envisager entre autres—car nous ne savons pas à quoi nous en tenir et cela aggrave le climat d'incertitude qui empêche les Canadiens de planifier—il pourrait, donc, envisager de fixer une date pour le début du programme de décontrôle, de sorte que les contrôles continueraient à s'appliquer à la plupart des sociétés et des gros syndicats jusqu'à la fin de 1978. C'est un bon truc, mais c'est aussi une politique économique très dangereuse pour un pays comme le Canada. Ce débat a pivoté autour d'une question précise, à savoir quand et comment effectuer les décontrôles. En un sens, il a également mis l'accent sur certaines questions plus larges et sur les quelques différences essentielles qui distinguent les partis, à la Chambre. Comme je l'ai déjà dit, les néo-démocrates, reconnaissons-leur cela, ont une idéologie politique qui se tient. Rejetant toute confiance dans le système du marché libre, ils pensent que le gouvernement doit être à même de planifier et d'organiser la vie de la société dans ses moindres détails. Ce sont des principes politiques que, quant à moi, je rejette totalement, mais au moins, suis-je obligé de reconnaître à ce parti le mérite d'avoir des principes.

Le gouvernement bien entendu n'a aucune idéologie. Son principe, c'est que tout se vaut, pourvu que cela rapporte, et de préférence pendant les élections. Il n'est pas de preuve plus concluante, à l'appui de tout cela, que l'insistance que le ministre des Finances a donnée au cours de ce débat aux sondages d'opinion et aux politiques à court terme de décontrôle. Au lieu d'appliquer un principe, le gouvernement est prêt à faire n'importe quoi pour avoir recours à tous les expédients politiques imaginables et pour lui tout ce qui compte, c'est son droit à diriger la vie des Canadiens.